

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
de Sciences humaines (300.01)
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Collège Français

Janvier 1999

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme de DEC en *Sciences humaines* au Collège Français fait partie de l'opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dans les établissements d'enseignement collégial qui offraient ce programme en 1994-1995. Cette évaluation a porté particulièrement sur la composante de formation spécifique du programme révisé en application depuis 1991-1992.

La Commission a réalisé son travail selon la démarche prévue dans son guide spécifique d'évaluation du programme de *Sciences humaines*¹. Le Collège a d'abord évalué son programme selon les paramètres proposés dans le guide spécifique. Un premier rapport a été transmis à la Commission en novembre 1996; une visite fut effectuée au Collège les 28 et 29 novembre². La Commission rencontra la Direction du Collège, les enseignants et des élèves. Elle tient à souligner l'intérêt des échanges avec les différents interlocuteurs rencontrés et elle remercie le Collège pour son accueil et sa collaboration.

Le rapport d'autoévaluation du Collège fut toutefois jugé insuffisant, celui-ci ne permettant pas de porter un jugement étayé sur la mise en oeuvre du programme. La Commission a donc demandé au Collège, en janvier 1997, de reprendre sa démarche d'autoévaluation. Un nouveau rapport a donc été préparé; il a été adressé à la Commission à la fin de juin 1997.

Le présent rapport de la Commission expose les constats et les conclusions auxquels elle en est venue au terme de sa visite et de l'analyse du second rapport d'autoévaluation du Collège. On y décrit la situation en ce qui regarde la mise en oeuvre du programme pour chacun des cinq critères de l'évaluation. Au besoin, la Commission formule des suggestions ou des recommandations dans le but de consolider certains éléments du programme. Une conclusion résume l'appréciation du programme.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation des programmes d'études, Le programme de Sciences humaines*, mars 1995.
 2. Le comité visiteur était composé des personnes suivantes : M. Louis Roy, commissaire; Mme Ninon St-Pierre, adjointe à la Direction des études au Collège dans la Cité de la Villa Sainte-Marcelline; M. Yves de Grandmaison, professeur d'histoire au Collège de Rosemont; M. Michel Despland, professeur de sciences de la religion à l'Université Concordia. M. Denis Savard, analyste à la Commission, en était le secrétaire.

Évaluation du programme

Description du programme

Le Collège Français a été fondé en 1959. Il détient, depuis 1970, un permis du Ministère, à titre d'établissement privé subventionné. Le Collège dispense des programmes de formation allant du préscolaire au collégial, sur trois campus dans la région de Montréal. L'établissement accueille un fort nombre d'élèves d'origine étrangère, provenant en bonne partie des pays de la francophonie. Son effectif, au collégial, était de 446 élèves à temps complet, à l'automne 1996. Tous étaient inscrits dans les trois programmes préuniversitaires qui sont offerts.

Le programme de DEC en *Sciences humaines* regroupait 331 élèves à temps plein durant l'année 1994-1995, soit 75 % de l'effectif total au collégial. Ce programme comportait les deux profils dits «avec, ou sans mathématiques». Une équipe de treize professeurs, permanents et à temps plein, dispensait les cours de la concentration.

La démarche d'évaluation

Le deuxième rapport d'autoévaluation du programme a été préparé par un comité institutionnel composé de deux enseignants, quatre personnes rattachées à la Direction du Collège, et deux consultants externes. Un comité technique, composé de six enseignants, trois chefs de département, un administrateur et deux consultants a aussi contribué à son élaboration.

Beaucoup d'efforts ont été consacrés à la collecte de l'information : on a mené des entrevues individuelles avec chacun des enseignants, une enquête par sondage auprès de tous les élèves, et des diplômés du programme de 1994, 1995 et 1996.

Le rapport d'autoévaluation est d'un ton franc, souvent autocritique. Ses jugements débouchent le plus souvent sur des engagements positifs pour l'avenir. Le défi du Collège, dans l'immédiat, sera de traduire ces engagements dans un plan d'action vraiment opérant.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus pour l'évaluation, la Commission expose ses principales constatations et formule, au besoin, des recommandations, des suggestions et des commentaires susceptibles, selon elle, de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en oeuvre du programme.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : le caractère intégré du programme; la séquence des activités d'apprentissage; la charge de travail des étudiants.

La cohérence du programme, tel que dispensé présentement, n'est pas satisfaisante à plusieurs égards. Le Collège veut travailler à l'améliorer.

En premier lieu, le programme pourrait être mieux intégré au plan des objectifs et des activités. Le rapport estime que la majorité des cours du tronc commun sont reliés adéquatement aux objectifs du programme. Le tableau synthèse préparé avec l'aide des professeurs montre toutefois que les deux cours de méthodologie – *Méthodes quantitatives* et *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines* (IPMSH) – sont jugés en faible adéquation avec au moins quatre objectifs de programme. En outre, l'objectif relatif à la maîtrise de la langue seconde est considéré non atteint pour l'ensemble des cours. La Commission **suggère** donc au Collège de mettre en oeuvre les mesures évoquées dans le rapport pour parfaire l'intégration du programme, notamment : la création d'un comité de suivi pour renforcer l'adéquation des cours; la refonte du cours IPMSH; l'offre de l'activité d'intégration dans le respect des orientations ministérielles; l'enrichissement de la banque de cours. De plus, la Commission invite le Collège, tel qu'il se le propose, à user des moyens appropriés pour que l'ensemble des professeurs de la concentration se préoccupent de l'atteinte de l'objectif relatif à l'apprentissage de l'anglais.

Le rapport d'autoévaluation souligne que la séquence des cours est définie de manière minimale, aucune politique écrite, ou formelle, ne régissant la «mise en oeuvre consécutive des activités». Considérant ce qui précède, de même que les principes et critères que le Collège envisage d'appliquer,

la Commission recommande au Collège de repenser la séquence des activités de formation dans une optique de plus grande articulation et de meilleure gradation de ces activités, afin notamment, de mettre plus d'accent sur les habiletés jugées fondamentales, de varier et de moderniser l'offre de cours.

D'autre part, comme le dit le rapport, le dosage de la charge de travail des élèves, d'une session à l'autre et d'un cours à l'autre, ne fait pas l'objet de concertation entre les professeurs et avec la Direction. Des disparités ont été notées à ce chapitre, certains cours exigeant beaucoup de travail personnel, d'autres, assez peu. De même, la charge totale de travail des élèves va en diminuant d'une session à l'autre du programme. La Commission **suggère** au Collège de s'assurer de l'équité des exigences, et de leur gradation d'une session à l'autre du programme, grâce à une meilleure concertation entre les enseignants.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement : l'adaptation des méthodes pédagogiques; les services de conseil, de soutien et de suivi ainsi que les mesures de dépistage; la disponibilité du personnel enseignant.

Les méthodes pédagogiques employées pour les cours du tronc commun sont jugées plutôt traditionnelles. Selon le Collège, elles ne font pas assez appel à «l'implication directe de l'étudiant»; en plus, «l'utilisation des nouvelles technologies semble tout à fait absente». La Commission **suggère** donc au Collège d'avoir recours à des méthodes plus diversifiées qui tiennent compte des caractéristiques des élèves et favorisent leur participation active, tout en accordant une place importante aux nouvelles technologies de l'information et des communications.

Le Collège souligne que la Direction et les enseignants sont disponibles au besoin, mais qu'il n'existe aucune mesure formelle de soutien des élèves – par exemple, «centre d'aide», ou «aide pédagogique individuelle» –. Il considère que cette lacune a pu faire chuter les taux de réussite, la réputation du Collège et le nombre des inscriptions.

La Commission recommande au Collège, après évaluation des besoins, de rendre accessibles aux élèves des services d'aide et de suivi à la fois variés et de qualité, qu'il s'agisse de centres d'aide spécialisés, d'activités d'accueil et de mise à niveau, de mesures d'encadrement en cas d'échecs ou d'autres difficultés.

Les élèves et les diplômés interrogés se sont dits satisfaits de la disponibilité des professeurs. Le Collège entend faire en sorte que les enseignants informent les élèves par écrit de leurs heures de disponibilité.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Deux sous-critères permettent d'apprécier l'adéquation des ressources humaines et matérielles : le nombre et les qualifications des professeurs; les procédures d'évaluation et de perfectionnement.

Les enseignants sont fortement scolarisés – sur treize, neuf ont un diplôme de maîtrise, deux, le doctorat –; ils sont aussi très expérimentés, dix ayant plus de 21 années de pratique de l'enseignement.

Jusqu'ici, le perfectionnement professoral était simplement laissé à l'initiative de chacun. Il n'existait pas non plus de mécanisme d'évaluation de l'enseignement. La Commission **suggère** au Collège, comme il l'envisage, de se doter d'une politique de gestion des ressources humaines comportant un volet dédié à l'évaluation périodique de l'enseignement et des enseignants, ainsi que des mesures destinées à favoriser le perfectionnement de ces derniers.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les modes et instruments d'évaluation des apprentissages; le taux de réussite des cours; le taux de diplomation; l'atteinte des objectifs par les diplômés.

Le rapport souligne que la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages adoptée par le Collège en 1994 n'a pas encore été mise en application. Il n'existe pas non plus de règles communes d'évaluation au plan départemental.

La Commission recommande au Collège de veiller à mettre en application sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages.

La Commission **suggère** aussi au Collège de revoir l'ensemble des modes et des instruments d'évaluation utilisés dans les cours pour en vérifier la congruence avec les objectifs et l'équivalence au plan des exigences.

Le taux de réussite des cours est fort en dessous de la moyenne dans les collèges membres du SRAM. Par exemple, à l'automne 1995-1996, pour les cinq cours du tronc commun, ces taux sont quatre fois inférieurs à 60 %. Le Collège croit que cela est imputable, notamment, aux lacunes de sa politique d'admission. Il considère qu'il faudrait mieux évaluer les capacités des élèves à l'entrée, et, en particulier, le potentiel des nombreux candidats arrivant de l'étranger.

D'autre part, en se basant sur les données du fichier CHESCO pour les cohortes de 1991 à 1993, qui sont les seules disponibles, le Collège conclut que le taux de diplomation des élèves dans la durée prévue est bien inférieur à la moyenne pour les autres collèges.

Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de resserrer sa politique d'admission ainsi que le suivi des élèves, et à cette fin, de se doter des moyens d'information permettant de mieux connaître les caractéristiques ainsi que le cheminement de ces derniers dans le programme.

Les diplômés ayant été interrogés jugent de façon assez critique leur degré de préparation aux études universitaires. La moitié de ces derniers sont insatisfaits en ce qui regarde des éléments comme les connaissances acquises, la maîtrise des méthodologies ou des travaux pratiques; l'insatisfaction est plus grande encore pour la capacité de rédaction. Les résultats des finissants au test ministériel de français ont été inférieurs de dix points, en moyenne, à ceux observés pour le réseau, au cours des quatre dernières années. La Commission **suggère** au Collège de poursuivre ses efforts en vue de parfaire la maîtrise du français chez les élèves. Elle l'invite, tel qu'il l'envisage, à réaliser un sondage annuel sur le degré de satisfaction des diplômés du programme.

La qualité de la gestion du programme

Le sous-critère retenu pour l'évaluation de la qualité de la gestion du programme met l'accent sur les structures de gestion, la qualité des communications et le degré d'implantation de l'approche programme.

Selon le rapport et comme la Commission a pu le constater, il y a un manque d'instances intermédiaires entre la Direction du collège, les enseignants et les étudiants; les mécanismes d'information sont insuffisants. Le Collège dit vouloir mettre en place des structures pouvant favoriser «une gestion plus efficace et participative». L'approche programme est peu appliquée. Considérant ce qui précède,

la Commission recommande au Collège de recourir aux moyens nécessaires pour assurer une meilleure coordination du programme, comme, par exemple, la mise sur pied d'un comité de programme.

La Commission invite aussi le Collège à s'assurer que les étudiants reçoivent l'information pertinente sur les objectifs et les principales règles de fonctionnement du programme.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission conclut que le Collège Français éprouve de sérieuses difficultés dans la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* conduisant au DEC. Ce programme est offert par des professeurs très scolarisés, expérimentés et disponibles. Toutefois, ses modalités de mise en oeuvre exigent d'être redressées à plusieurs égards. C'est dans cet esprit que la Commission a adressé au Collège plusieurs commentaires, suggestions et recommandations.

Les recommandations ont trait aux objets suivants :

- la révision de la séquence des activités de formation;
- le développement de mesures d'aide et de soutien aux élèves;
- l'application de la PIEA du Collège;
- le resserrement de la politique d'admission et du suivi des élèves, grâce, notamment, à de meilleurs moyens d'information sur leurs caractéristiques et leur cheminement;
- la coordination du programme.

En plus, la Commission a adressé au Collège des suggestions concernant : les moyens pour parfaire l'intégration des objectifs et des activités du programme; la recherche de l'équité au plan des exigences de travail personnel des élèves; le recours à des méthodes pédagogiques plus diversifiées et plus actives; la mise en oeuvre d'une politique de gestion des ressources humaines; la vérification des modes et instruments d'évaluation en usage; l'amélioration des habiletés des élèves en français.

Compte tenu du sérieux de la situation observée, la Commission estime que le programme de - *Sciences humaines* ne doit plus être offert dans sa forme actuelle. Elle attend du Collège un plan de redressement qui s'appuie sur chacune des recommandations et des suggestions qu'elle vient de formuler. Le Collège devra procéder en 1999 à une nouvelle évaluation de la mise en oeuvre du programme de *Sciences humaines* selon des modalités à déterminer et transmettre son rapport d'autoévaluation à la Commission.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président